

Division des élèves et des affaires financières

Responsable de division

Affaire suivie par : Isabelle Fulminet

Tél : 05 87 01 20 76

Mél : isabelle.fulminet@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat

BP 314

19011 Tulle Cedex

## NOTE AUX FAMILLES

formulant un recours de la décision du conseil des maîtres

### RENTREE SCOLAIRE 2022

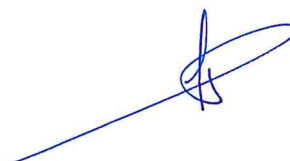
En cas de désaccord avec la décision du conseil des maîtres concernant votre enfant, vous avez la possibilité de faire appel devant une commission départementale d'appel et d'être entendu(e) par cette commission, qui se tiendra **le 29 juin 2022**.

Les délais imposés ne permettant pas une convocation individuelle, il vous appartient de contacter, à partir du 27 juin 2022, les services au **05.87.01.20.65**, pour connaître l'heure à laquelle sera examiné le dossier de votre enfant.

En tout état de cause, le(a) directeur(trice) de l'école sera en mesure de vous communiquer ces informations la veille de la commission.

Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas assister à la commission, vous avez la possibilité d'exposer vos arguments par lettre adressée au directeur académique, président de ladite commission. Vous la remettrez au directeur(trice) de l'école ou directement au siège de la commission d'appel (direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze).

Le Directeur Académique



Dominique MALROUX